

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 22981 - La règle qui régit les facteurs de rupture du jeûne

---

### question

Qu'en est-il si celui qui écrase des graines en reçoit des particules jusqu'à la gorge alors qu'il observe le jeûne ?

### la réponse favorite

Louange à Allah

Leur jeûne reste valide parce que l'on ne peut pas maîtriser les dites particules et l'on n'a pas cherché à les absorber. Je profite de l'occasion pour expliquer que les facteurs de rupture du jeûne ne deviennent efficaces qu'à la réunion de trois conditions :

Premièrement, il faut que le jeûneur le sache. Si il ne le sait pas son jeûne n'est pas rompu, compte tenu de la parole du Très Haut : **Nul blâme sur vous pour ce que vous faites par erreur.** (Coran, 33 : 5) et de Sa parole : **Seigneur! Ne nous chatie pas pour ce nous avons fait par erreur ou par oubli.** (Coran, 2 : 286). Allah a dit : « je l'ai fait » et compte tenu enfin de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **L'erreur, l'oubli et acte accompli sous contrainte ont été pardonnés à ma Communauté .**

L'ignorant est fautif ; s'il avait su, il n'aurait pas fait. Si par ignorance, il commet un acte de nature à rompre le jeûne, il n'encoura rien et son jeûne restera intact, que son ignorance porte sur le statut ou sur le temps. Voici un exemple de l'ignorance du statut : on se sert de ce qui rompt le jeûne tout en croyant qu'il ne le rompt pas. C'est comme si l'on se fait traiter par hidjama en croyant que cette opération n'entraîne pas la nullité du jeûne. C'est pourquoi nous disons que votre jeûne est valide et vous n'encourez rien. D'autres choses qui peuvent arriver à quelqu'un par contrainte n'ont aucun effet pour ce qui a déjà été expliqué.

# **L'islam en questions et réponses**

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

En somme, les facteurs de rupture du jeûne ne deviennent efficace que sous trois conditions. D'abord, la connaissance par l'intéressé de l'effet du facteur. Ensuite l'absence de l'oubli et enfin l'absence de contrainte. Allah le sait mieux.